

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2009005

Signataire : CP/SS/CM

OBJET :Subvention aux écoles élémentaires pour le Noël des enfants.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 118 du 14 août 2009 mettant fin à la régie d'avances pour le Noël des enfants

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir cette prestation sous forme de subvention,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'allouer une subvention annuelle au profit des coopératives scolaires d'Aubervilliers pour le Noël des enfants calculée sur la base de 1,07 euro par enfant sur les effectifs de la rentrée scolaire.

Ces sommes seront versées sur les coopératives des écoles suivantes:

LISTE DES COOPERATIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES	
ECOLES	COOPERATIVE
EDGAR QUINET	ASC EDGAR QUINET
VICTOR HUGO	OCCE* COOP SCOL V. HUGO E9
JEAN JAURES	LES ENFANTS DE JAURES
ALBERT MATHIEZ	ASC ALBERT MATHIEZ
BABEUF	LES AMIS DE L'ECOLE BABEUF

FIRMIN GEMIER	ASS SPORTIVE ET CULTUREL GEMIER (ASCEG)
JEAN MACE	ASS SPORTIVE ET CULTURELLE
ROBESPIERRE	ASS COOPERATIVE ROBESPIERRE (ASCOROB)
BALZAC	OCCE* BALZAC E239
EUGENE VARLIN	ECOGENE ECOLE EUGENE VARLIN
JULES GUESDE	COOPERATIVE JULES GUESDE
JULES VALLES	ASS LES ENFANTS DE VALLES
JOLIOT CURIE	COOP JOLIOT CURIE E70 OCCE* 93 ECOLE PRIMAIRE
CONDORCET	COOP CONDORCET E346 OCCE* 93 ECOLE PRIMAIRE
LANGEVIN	COOP SCOL ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN OCCE* 93
* OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole.	

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

✓ 65738-212

Le Maire

Jacques SALVATOR